

Travailler dans les ateliers adaptés

Avec l'appui du service Admissions et pratiques socioprofessionnelles

Pour qui ?

Les collaborateurs-trices en emploi adapté

Pour travailler en atelier adapté, il est nécessaire de répondre aux conditions suivantes:

- Être âgé-e de 18 à 65 ans
- Être au bénéfice d'une rente AI (complète ou partielle)
- Être domicilié-e sur le canton de Genève

Votre admission

Intéressé-e ? Le service Admissions et pratiques socioprofessionnelles vous invite à venir découvrir nos ateliers lors d'une visite «découverte», sans engagement.

Cette visite est suivie par un entretien individuel lors duquel nous explorons ensemble vos souhaits, ainsi que les possibilités d'emploi et de temps de travail qui correspondent à vos aspirations et à vos compétences.

Votre orientation

Afin de déterminer l'activité qui vous conviendra, un programme d'orientation vous est proposé afin de vous orienter vers une des nombreuses activités offertes par les ateliers EPI.

Avec qui ?

Une équipe pluridisciplinaire

Suivi personnalisé

Chaque collaborateur en emploi adapté est suivi individuellement par une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans l'insertion professionnelle.

Un maître d'atelier qualifié accompagne le collaborateur en emploi adapté au quotidien: il le soutient dans son acquisition de nouvelles compétences dans le métier exercé.

Un coordinateur de suivi socioprofessionnel garantit la mise en place et l'évaluation d'objectifs individualisés.

Ensemble, ils travaillent en permanence au maintien de chaque collaborateur en emploi adapté dans une activité professionnelle adaptée et valorisante.

Comment ?

Deux programmes d'accompagnement

Le programme d'orientation

Il vous propose un grand choix d'activités exercées dans les ateliers et vous aide à vous orienter :

- Mécanique
- Arts graphiques et cartonnage
- Conditionnement
- Réceptions et travaux administratifs
- Menuiserie
- Propreté et hygiène des bâtiments
- Blanchisserie
- Logistique et transports
- Restauration
- Electronique
- Ecologistic et recyclage
- Marquage textiles ...et bien d'autres

Le programme de suivi socioprofessionnel

Il prévoit un suivi régulier durant toute la durée du contrat de travail avec:

- une évaluation périodique des compétences professionnelles et sociales
- la mise en place d'objectifs individualisés en partenariat avec l'atelier de travail.
- la garantie de l'adaptation du poste occupé

Quelle mission ?

Notre engagement

Toute personne qui en a les capacités, même partielles, doit avoir la possibilité d'intégrer le monde du travail.

Les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) contribuent à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale.

Nos ateliers

Situés à Genève, les ateliers des EPI offrent 600 places de travail, adaptées aux compétences et à l'autonomie de chacun, dans plus de 40 métiers.

L'encadrement est assuré par des maîtres d'atelier et des assistants socioprofessionnels hautement qualifiés sur les aspects techniques et sociaux.

Nous contacter

service.admissionsetpratiques@epi.ge.ch

Téléphone +4122 949 04 00

www.epi.ge.ch

Avec le soutien de:



POST TENEBRAS LUX